
Assemblée communale du 27 mai 2014

Présidence : M. Cédric Péclard, Syndic

Scrutateurs : Mmes Christiane Baeriswyl et Florence Rossier
MM. Olivier Boute et Pierre Rey

Présents : 89 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mmes Eva Chappuis et Sylvie Jacquat
MM. Frédéric Bouverat, Dominique Chappuis, Dominique Currat, Frédéric Fasel, Frédéric Jacquat et Jean-Louis Volery

A 20h00, M. le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 20 du 16 mai 2014, par affichage au pilier public par envoi à tous les ménages. Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

En préambule, il informe l'assemblée que suite à l'assemblée du budget 2014 du 17 décembre 2013, un citoyen a fait recours contre une décision de l'assemblée auprès de la Préfecture de la Broye. Le Conseil communal estime qu'il n'y a eu aucun vice de forme et que toutes les décisions prises lors de cette assemblée l'ont été dans les règles. A ce jour, les parties ont été entendues dans l'attente d'une prise de position du Préfet qui n'a toutefois aucune incidence sur le bon déroulement de cette assemblée.

A la suite de cette information, il donne connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2013
2. Comptes 2013
 - 2.1. Fonctionnement
 - 2.2. Investissement
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision et de la Commission financière
 - 2.4. Approbation
3. Approbation du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire
4. Divers

Les documents relatifs aux points 1, 2 & 3 ne seront pas lus intégralement étant joints à la convocation.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2013

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, M. le Président précise que sous le point n° 5 « Budget », M. Hubert Pidoux est intervenu sur les frais de location de nouvelles salles de classe en proposant le rachat du café des Muguets à Aumont pour sa transformation en salles de classe et de loisirs. Sur ce point, il est précisé que le propriétaire du café des Muguets a formellement démenti que celui-ci était à vendre.

Il demande ensuite s'il y a des remarques ou des demandes de renseignements concernant ce procès-verbal.

M. Hubert Pidoux informe que le recours provient de lui-même. Il relève qu'il pensait que le café des Muguets était quand même à vendre. Il souligne qu'il a évoqué la construction d'un trottoir entre le café des Muguets et la grande salle et non pas de l'église à la grande salle comme mentionné dans le procès-verbal.

Il signale également que certains propos de la dernière assemblée n'ont pas été retranscrits dans le procès-verbal à savoir que M. Clément Leu avait fait savoir que ce qui c'était fait n'était pas très démocratique et qu'une personne avait demandé en quoi consistait le contrat de location de 20 ans pour les trois nouvelles salles de classe.

M. le Président en prend bonne note et demande s'il y a d'autres remarques ou demandes de renseignements. La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2013 est accepté par 88 voix - une abstention.

2. Comptes 2013

2.1 Fonctionnement

Lecture est donnée par M. Fabrice Maendly de la récapitulation des comptes de fonctionnement 2013 qui se présente comme suit :

RECAPITULATION COMPTES DE FONCTIONNEMENT	Comptes 2013	
	Dépenses	Recettes
TOTAUX FONCTIONNEMENT	4'313'940.84	4'318'719.99
ADMINISTRATION	438'597.50	93'575.55
ORDRE PUBLIC	78'320.75	39'336.85
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'363'601.60	5'000.00
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	23'120.25	
SANTE	388'925.95	9'197.00
AFFAIRES SOCIALES	434'773.85	
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	241'593.85	13'353.95
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	660'841.70	625'982.70
ECONOMIE	16'172.55	250.00
FINANCES ET IMPOTS	667'992.84	3'532'023.94
Excédents recettes fonctionnement	4'779.15	

M. Nicolas Egger demande à quoi correspond la recette de Fr. 50'000.- dans le chapitre « Affaires sociales » de même pourquoi une diminution des recettes fiscales sur le revenu des personnes physiques d'environ 10% par rapport au budget.

M. Daniel Fasel explique que le montant de Fr. 50'000.- est une provision faite concernant les arriérées de primes d'assurance maladie impayées. Comme ce dossier a été repris par le canton, cette provision n'a plus sa raison d'être et a été portée dans les comptes 2013. Il précise également que la diminution constatée au niveau des recettes fiscales provient d'un décalage au niveau imposition de même à des rentrées fiscales inférieures aux prévisions.

M. Fabrice Maendly ajoute qu'à long terme il sera difficile de maintenir un taux d'imposition à 77.4%. Il averti déjà que pour le budget 2015, il faudra compter avec Fr. 100'000.- de moins au niveau des recettes.

2.2 Investissements

Lecture est donnée par M. Fabrice Maendly de la récapitulation des comptes des investissements 2013 qui se présente comme suit :

RECAPITULATION COMPTES DES INVESTISSEMENTS	Comptes 2013	
	Charges	Produits
TOTAUX INVESTISSEMENT	202'686.70	92'435.10
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	90'754.10	
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	34'634.45	
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	43'829.65	92'435.10
ECONOMIE	8'668.50	
FINANCES ET IMPÔTS	24'800.00	
Excédents charges investissement		110'251.60

Il demande s'il y a des questions à ce sujet ou des demandes de renseignements. La parole n'est pas demandée.

2.3 Rapport de l'organe de révision et de la commission financière

Rapport de l'organe de révision

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de l'organe de révision qui recommande à l'assemblée l'approbation des comptes 2013.

Rapport de la commission financière

La commission financière s'est réunie le 12 mai 2014 pour examiner le rapport de révision de la comptabilité 2013 établi par la fiduciaire Fiduconseils SA. Elle a constaté que les comptes de fonctionnement bouclent avec un bénéfice de Fr. 4'779.15 et que les comptes d'investissement présentent un excédent de charges de Fr. 110'251.60. Sur la base de ces éléments, elle approuve les conclusions du rapport de l'organe de révision et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2013 tels que présentés.

2.4 Approbation des comptes 2013

Les comptes de fonctionnement et des investissements 2013 sont acceptés, à l'unanimité, par l'assemblée.

3. Approbation du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire

M. le Président informe que la loi cantonale sur les structures d'accueil extrafamilial de jour du 9 juin 2011 impose aux communes de mettre à disposition un accueil extrascolaire.

Pour ce faire, la commune a élaboré un règlement sur la base d'un règlement type, qui était joint à la convocation, dans le but de procéder à la mise en place d'une structure dès la prochaine rentrée scolaire dans les locaux de la salle communale d'Aumont.

Il donne connaissance du budget établi sur la base des préinscriptions. Il relève qu'en fonction des préinscriptions, il a été prévu d'engager 2 personnes (1 x 70% et 1 x 50%). Il ressort un excédent de charges de Fr. 20'000.-.

Il précise encore que ce n'est pas le fait d'approuver ce règlement qui obligera la commune à ouvrir cette structure. Il remercie Mme Dorine Gusset, secondée par Mme Béatrice Kottelat, pour la mise en place de ce dossier en un temps record.

Il demande ensuite s'il y a des remarques ou des demandes de renseignements à ce sujet.

M. Nicolas Egger demande ce qu'il adviendra de la structure actuelle à savoir le P'tit Moulin et si la commune continuera à la soutenir financièrement.

M. le Président répond que la commune est signataire d'une convention avec le P'tit Moulin. Pour la prochaine rentrée scolaire, les deux structures seront soutenues par la commune.

Mme Sandra Volery se renseigne sur la capacité d'accueil de la structure.
M. le Président l'informe que les locaux à disposition définiront le maximum envisageable.
Il n'y a pas de chiffre minimum qui a été fixé pour l'ouverture de cette structure.

M. Pierre Baeriswyl demande à quoi correspondent les deux postes travail.
M. le Président dit qu'il s'agit pour les deux personnes de se partager le travail sur la journée c'est-à-dire sur une période de travail de 6h à 18h30.

M. Fabrice Berthoud souhaite savoir si les démarches ont été faites pour les autorisations.
M. le Président répond par l'affirmative.

M. André Michel demande si les tarifs sont semblables à ceux pratiqués dans la région.
M. le Président indique qu'ils ont été fixés en fonction de ce qui se fait dans les alentours.

M. Hernani Santos se renseigne sur le nombre de surveillants si l'on dépasse 24 enfants.
Mme Béatrice Kolletat répond qu'il faudra 1 responsable et 2 aides (25 à 36 enfants).

M. Fabrice Berthoud demande quand les parents seront informés sur l'ouverture de la structure.

M. le Président précise que du moment que le délai d'inscription a été fixé au 31 mai les personnes seront rapidement averties.

M. Sébastien Banderet constate que par rapport à la situation actuelle la charge supplémentaire s'élèvera à Fr. 20'000.-.

Mme Béatrice Kottelat précise à ce sujet que le budget a été calculé sur une structure qui n'est pas encore utilisée à 100% de ses capacités.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée accepte par 85 oui, 2 non et 2 abstentions le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire.

4. Divers

En préambule, M. le Président informe que comme déjà annoncé lors de l'approbation du procès-verbal, dès lors que le café des Muguetts n'est pas à vendre, la proposition de M. Hubert Pidoux pour une étude ou le rachat de cet immeuble en vue de la création de salles de classe devient sans objet.

Il donne ensuite quelques informations concernant les dossiers suivants :

Etude de fusion

Les travaux d'inventaire sont terminés. M. Yves Menoud, consultant, va se charger d'établir le rapport qui sera transmis aux exécutifs communaux d'ici fin septembre. Les assemblées d'information sont prévues fin 2014 pour un vote possible au printemps 2015.

Consommation eau potable et épuration

Plusieurs propriétaires sont intervenus auprès du Conseil communal suite à des fuites d'eau dans leur bâtiment qui ont provoqué une augmentation considérable de leur facture. Il est rappelé à ce sujet que les abonnés sont responsables de la vérification régulière du bon fonctionnement de leur installation soit dès la vanne de raccordement au réseau communal. Le Conseil communal tient à préciser que même en cas de fuite le volume consommé sera entièrement facturé à l'abonné (eau et épuration).

Il ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

M. Hubert Pidoux revient sur le dossier de construction de trois salles de classe. Il constate que le montant total de location sur 20 ans s'élèvera à Fr. 1'560'000.-. Il estime

que ce montant peut servir à autre chose, une école doit être propriété de la commune. Il informe que lors de la dernière assemblée l'art. 16 de la loi sur les communes a été bafoué. Il trouve qu'il n'est pas normal que le Préfet ne se soit pas encore prononcé concernant le recours déposé.

M. le Président précise que le Conseil communal a fait le choix de louer plutôt que construire à l'unanimité. L'avantage est que la commune n'investit pas. Il a été tenu compte de la situation actuelle (projet de fusion en cours, souhaits du canton de créer des grands centres scolaires). Le Conseil communal a également étudié la transformation du bâtiment scolaire de Montet mais celle-ci s'est avérée trop compliquée (bâtiment protégé). L'avantage du projet actuel est qu'il se situe près d'un site scolaire. Construire à neuf coûterait de toute manière plus chère.

M. Hubert Pidoux fait remarquer qu'un contrat de location sur 20 ans est trop long. Si la commune fusionne, elle sera tenue de payer encore des années.

M. le Président relève que si fusion il y a, il est plus juste de ne pas investir dans une construction. Avec un contrat de location même sur 20 ans, on peut toujours discuter avec le propriétaire pour trouver une solution.

M. Jean-Marie Mollard demande le coût de construction du pavillon scolaire actuellement installé à Montet.

M. le Président répond environ Fr. 130'000.-.

M. Hubert Pidoux estime que la commune pourrait construire ces salles de classe à côté de la salle d'Aumont vu qu'il y a toutes les infrastructures à disposition.

M. le Président indique qu'il faudrait compter environ Fr. 3'000'000.- pour la construction des salles de classe ce qui est trop coûteux.

Il précise encore qu'il faudra peut-être revoter le point spécifique du budget de fonctionnement relatif à la location des salles de classe en fonction de la décision du Préfet concernant le recours déposé.

M. Hubert Pidoux relève que lors de la dernière assemblée M. Fabrice Maendly a dit que le Conseil ne proposait que cette alternative et rien d'autre.

M. le Président rappelle que M. Fabrice Maendly a indiqué que c'était la meilleure solution économiquement parlant après avoir longuement étudié le dossier de ces salles.

M. Hubert Pidoux constate que rien n'a été évoqué concernant les autres solutions.

M. Fabrice Maendly répond qu'après étude la solution proposée était la meilleure d'un point de vue financier. Les citoyens ont par ailleurs accepté le budget de fonctionnement avec location des salles de classe lors de la dernière assemblée.

M. Hubert Pidoux demande à qui vont aller les subventions allouées par le canton et à combien elles se montent.

M. le Président dit qu'elles sont acquises à la commune et s'élèvent à environ Fr. 140'000.-.

M. Hernani Santos demande quand débiteront les travaux et à quelle date les locaux seront opérationnels.

M. le Président informe que l'autorisation de construire n'a pas encore été délivrée. Une solution provisoire sera trouvée pour la prochaine rentrée scolaire.

M. Hubert Pidoux signale qu'il a demandé à ce que les assemblées communales soient enregistrées comme cela se faisait auparavant à Frasses.

M. le Président rappelle qu'un procès-verbal sert à mentionner les décisions et les votes et contient un résumé des discussions. Le Conseil communal n'estime pas nécessaire de recourir à ce moyen. Il précise que le cinquième des membres présents doit accepter ce mode de faire qui est à voter à chaque assemblée.

M. Jean-Marie Mollard s'inquiète du nombre d'enfants dans la cour de récréation actuelle de l'école de Montet dans le cas où les trois nouvelles salles de classe sont construites.

M. le Président informe que le projet est soumis aux exigences des services de l'Etat concernant les normes à respecter à ce sujet.

M. Pierre Maendly demande s'il est possible que la commune fasse construire un petit pont en bois pour traverser l'Arignon entre Frasses et Montet.

M. le Président l'informe qu'aucune construction ne peut être réalisée dans les espaces nécessaires au cours d'eau sauf circonstances particulières.

M. Clément Leu revient sur le dossier du chemin piétonnier de la Léchère.

M. le Président signale que, suite au décès du propriétaire concerné, des contacts vont être pris avec la succession.

Il informe qu'un plan avec signalisations et marquages des routes et places communales a été déposé au Service des ponts et chaussées en vue d'une première intervention intermédiaire en matière de sécurisation.

M. Clément Leu dit à ce sujet qu'une estimation budgétaire est à faire selon le rapport du Bureau de prévention des accidents.

M. le Président précise qu'un montant a été voté en premier lieu pour une étude en vue de déterminer un concept avec coûts qui sera soumis à l'assemblée.

M. Clément Leu dit toutefois que, selon le rapport du BPA, l'arrêt de bus à Frasses est un endroit à sécuriser au plus vite.

M. le Président l'informe que le Conseil communal doit discuter de ce point.

M. Andrew Richards demande que le marquage du passage à piétons près du café des Muguets à Aumont soit refait.

M. le Président répond que le nécessaire sera fait à ce sujet.

M. Elian Volery demande à ce que les poubelles à chiens soient régulièrement vidées.

M. le Président en prend bonne note.

M. Jean-Paul Hadorn souhaite savoir ce qu'il en est concernant l'achat des cartes journalières CFF.

M. le Président précise que le Conseil communal se penchera à nouveau sur la question dans le cadre de l'élaboration du budget 2015. Il se renseignera auprès de communes qui en possèdent pour connaître leur situation.

M. Jean-Paul Hadorn signale aussi que les horaires des bus des transports publics fribourgeois ne sont pas adaptés aux horaires des trains.

M. le Président précise que les horaires sont suivis par la commission des transports de la COREB qui intervient auprès des TPF lorsque les horaires sont mis en consultation. Cette commission défend les intérêts des communes broyardes.

M. le Président informe également que le four communal de Montet sera utilisé par deux artisans pour la cuisson et la vente de pain ce samedi 31 mai.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie pour leur travail ses collègues du Conseil, les employés communaux et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune.

Il remercie également les citoyennes et citoyens présents et les invite à partager le verre de l'amitié accompagné de la traditionnelle pizza.

L'assemblée est levée à 21h30.

Le Secrétaire

Le Président

D. Fasel

C. Péclard